

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – Avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 CET

AEDIFICA

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social : Rue Belliard 40 (bte 11), 1040 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles, division francophone)
(la « Société »)

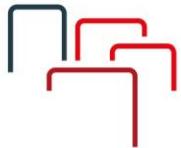
**Offre en souscription publique en Belgique de maximum
6.147.142 Actions Nouvelles dans le cadre d'une augmentation de
capital en espèces dans le cadre du capital autorisé avec Droit
d'Allocation Irréductible pour un montant maximum de
EUR 418.005.656,00**

**Demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles et des
Droits d'Allocation Irréductible sur le marché réglementé
d'Euronext Brussels**

- Augmentation de capital pour un montant maximum de EUR 418.005.656,00 par une offre en souscription publique en Belgique et un placement privé exonéré de Scripts sous la forme d'un « accelerated bookbuilding » réalisé en Belgique, en Suisse et dans l'Espace économique européen conformément à la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié
- Prix d'émission: EUR 68,00 par Action Nouvelle, ce qui représente une décote de 13,95 % par rapport au cours de clôture des Actions du 23 avril 2019 qui s'élevait à EUR 81,40, ajusté de la valeur estimée du coupon n°21 qui sera détaché le 24 avril 2019 (après clôture des marchés), à savoir EUR 79,02 après cet ajustement
- 3 Droits d'Allocation Irréductible donnent droit à souscrire à 1 Action Nouvelle
- Département du coupon n°20 qui représente le Droit d'Allocation Irréductible : 24 avril 2019 après clôture des marchés
- Département du coupon n°21 qui représente le droit de percevoir le dividende *pro rata temporis* relatif à l'exercice en cours 2018/2019 jusqu'au 6 mai 2019 inclus, qui ne sera pas attribué aux Actions Nouvelles : 24 avril 2019 après clôture des marchés¹

¹ Le paiement du dividende relatif à l'exercice 2018/2019, qui sera décidé par l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2019, aura en principe lieu le 29 octobre 2019.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

- Période de souscription : du jeudi 25 avril 2019 (9h CET) au jeudi 2 mai 2019 (16h CET) inclus. Les Droits d'Allocation Irréductible seront négociables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant la Période de Souscription
- Le placement des Scripts aura en principe lieu le vendredi 3 mai 2019
- ING Belgique et J.P. Morgan Securities plc interviendront dans cette transaction comme Joint Global Coordinators et Joint Bookrunners ; BNP Paribas Fortis, Belfius Banque et KBC Securities interviendront comme Joint Bookrunners ; et Kempen, ABN AMRO et la Banque Degroof Petercam interviendront comme Co-Lead Managers.

Un investissement en actions, la négociation de Droits d'Allocation Irréductible et l'acquisition de Scripts comportent des risques importants. Les investisseurs sont priés de prendre connaissance du Prospectus, et en particulier des facteurs de risque décrits dans la section 1 (« Facteurs de risque ») aux pages 7-16 de la Note d'Opération (y compris le facteur de risque 1.2.11 « Risques liés à la pénurie de fonds de roulement ») ainsi que dans le chapitre I (« Facteurs de risque ») aux pages 7-25 du Document d'Enregistrement avant d'investir dans les Actions Nouvelles, de négocier des Droits d'Allocation Irréductible ou d'acquérir des Scripts. Toute décision d'investissement dans les Actions Nouvelles, de négocier des Droits d'Allocation Irréductible ou d'acquérir des Scripts dans le cadre de l'Offre doit être basée sur l'ensemble des informations fournies dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement en actions, de la négociation des Droits d'Allocation Irréductible ou de l'acquisition des Scripts, et de subir une perte totale ou partielle de leur investissement.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

Offre

Chaque Actionnaire Existant recevra un Droit d'Allocation Irréductible par Action Existante détenue le 24 avril 2019 à la clôture des marchés. Le Droit d'Allocation Irréductible sera négociable sur Euronext Brussels pendant la Période de souscription, soit du 25 avril 2019 (9h CET) au 2 mai 2019 (16h CET) inclus.

Les Actionnaires Existants qui détiennent des Droits d'Allocation Irréductible, ainsi que les autres titulaires de Droits d'Allocation Irréductible, peuvent souscrire aux Actions Nouvelles du 25 avril 2019 (9h CET) au 2 mai 2019 (16h CET) inclus, aux conditions figurant dans le Prospectus, moyennant un Prix d'émission de EUR 68,00 par Action Nouvelle et dans la proportion de 3 Droits d'Allocation Irréductible pour 1 Action Nouvelle.

L'Offre a trait à maximum 6.147.142 Actions Nouvelles ayant les mêmes droits que les Actions Existantes, étant entendu qu'elles participeront aux résultats de la Société relatifs à l'exercice en cours 2018/2019, uniquement *pro rata temporis*, à compter du 7 mai 2019. Les Actions Nouvelles seront donc émises avec les coupons n°22 et suivants attachés. La décision d'augmenter le capital a été prise dans le cadre du capital autorisé.

Raisons de l'Offre et affectation des revenus de celle-ci

L'objectif principal de l'Offre est triple et consiste à permettre à la Société 1) de refinancer partiellement l'acquisition du portefeuille immobilier de santé au Royaume-Uni, de 2) financer l'exécution des projets de développement existants et 3) d'augmenter son capital afin de poursuivre sa stratégie de croissance au niveau de son portefeuille immobilier, tout en maintenant un taux d'endettement adéquat de l'ordre de 50 à 55 % (ceci n'excluant pas un dépassement possible de cette fourchette sur de courtes périodes).

A titre de rappel, le taux d'endettement consolidé de la Société était de 47,4 % au 31 décembre 2018. En raison de l'acquisition du portefeuille immobilier de santé au Royaume-Uni le 1^{er} février 2019, le ratio d'endettement a augmenté d'environ 10 points de base pour atteindre environ 57 %. Afin de financer cette acquisition, Aedifica a contracté et entièrement utilisé, un crédit-pont consistant en une tranche de EUR 180 millions (qui doit être remboursée au moyen du produit de l'Offre) et une tranche de GBP 150 millions.

Le produit net de l'Offre, si elle est entièrement souscrite, peut être estimé à un montant d'environ EUR 409 millions (après déduction des commissions et des frais relatifs à l'Offre qui sont dus par la Société). Par conséquent, dans l'hypothèse où l'Offre serait entièrement souscrite, le ratio d'endettement de la Société serait réduit mathématiquement à environ 41 % (avant l'exécution des étapes décrites dans cette section sur l'affectation des revenus).

Le montant total des investissements et des projets existants à financer par le produit de l'Offre s'élève donc à environ EUR 477 millions (à investir sur une période de trois ans). Tous ces investissements et projets, qui concernent tous des logements de seniors, sont déjà pré-loués. La Société financera ces investissements et projets en prélevant les montants appropriés sur les lignes de crédit existantes et/ou nouvelles. L'exécution complète de ce pipeline pourrait conduire à une augmentation du ratio d'endettement consolidé mentionné ci-dessus estimé à 50 % après l'Offre.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

L'Offre ne soutiendra pas uniquement l'exécution du pipeline actuel de projets de construction et rénovation et d'acquisitions soumises à certaines conditions suspensives, mais permettra également à la Société de renforcer sa structure bilantaire pour poursuivre sa croissance par de nouveaux développements et acquisitions en immobilier de santé, en particulier dans le segment stratégique du logement des seniors en Europe. Ces investissements représentent la majeure partie des investissements immobiliers que la Société a effectués au cours des 13 dernières années.

En pratique, la Société précisera davantage les montants et le calendrier d'utilisation de ses moyens financiers liés aux investissements et développements engagés ou non encore engagés, entre autres en fonction de l'évolution du taux d'endettement de la Société, de la disponibilité d'opportunités de développement et d'investissement répondant à ses critères, du montant du produit net de l'Offre, du montant des revenus, charges et dépenses opérationnelles de la Société. En conséquence, la Société conservera beaucoup de flexibilité dans l'utilisation du produit net de l'Offre, la cession éventuelle d'actifs, le renforcement futur des fonds propres par d'autres moyens, les conditions du marché, etc.

Prix d'émission

Le Prix d'émission s'élève à EUR 68,00 et a été déterminé le 23 avril 2019 (après clôture des marchés) par la Société en concertation avec les Joint Bookrunners sur base du cours de clôture de l'Action du 23 avril 2019 sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et en tenant compte d'une décote usuellement octroyée pour ce type de transaction.

Le Prix d'émission est inférieur de 13,95 % au prix de clôture de l'Action sur le marché réglementé d'Euronext Brussels du 23 avril 2019 (après clôture des marchés et qui s'élevait à EUR 81,40), ajusté pour tenir compte de la valeur estimée du coupon n°21² qui sera détaché le 24 avril 2019 (après clôture des marchés), soit EUR 79,02 après cet ajustement.

Droits d'Allocation Irréductible

Le Droit d'Allocation Irréductible, représenté par le coupon n°20 attaché aux Actions Existantes, sera détaché le 24 avril 2019 après la clôture du marché réglementé d'Euronext Brussels. Les Droits d'Allocation Irréductible pourront être négociés, indépendamment des Actions Existantes, sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code-ISIN BE0970171741 durant la Période de souscription. L'achat ou la vente de Droits d'Allocation Irréductible peut entraîner certains coûts.

Droit aux dividendes

Sauf en cas de circonstances exceptionnelles et imprévues, la Société envisage (comme déjà annoncé dans son rapport financier annuel 2017/2018) de distribuer un dividende brut de EUR 2,80 par action pour l'exercice 2018/2019 (soumis à un précompte mobilier réduit de 15 %), ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à celui distribué lors de l'exercice 2017/2018 (EUR 2,50). Cette estimation est, bien entendu, soumise aux résultats et à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire relatifs à l'exercice 2018/2019 qui aura lieu le ou autour du 22 octobre 2019.

² Le conseil d'administration de la Société a fait une estimation du coupon n°21 qui représente le dividende brut de l'exercice en cours 2018/2019 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 6 mai 2019, à EUR 2,38 par Action. Cette estimation, sujette aux résultats réels de l'exercice 2018/2019, est bien entendu faite sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2019 qui décidera du dividende à distribuer pour l'exercice 2018/2019.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

Le montant du dividende à distribuer pour l'exercice 2018/2019 sera réparti *pro rata temporis* entre le coupon n°21 (pour la période du 1^{er} juillet 2018 (à savoir, le début de l'exercice 2018/2019) au 6 mai 2019) et le coupon n°22, ou, le cas échéant, l'un des coupons suivants (pour la période du 7 mai 2019 au 30 juin 2019 (à savoir, la fin de l'exercice 2018/2019). La Société rappelle que cette prévision de dividende n'implique en aucun cas une prévision de bénéfice.

Le paiement des dividendes qui seraient attribués par la Société pour l'exercice 2018/2019 sera, en principe, effectuée le ou vers le 28 octobre 2019.

Placement privé de Scripts

Les Droits d'Allocation Irréductible non exercés à la date de clôture de la Période de souscription (le 2 mai 2019) seront convertis automatiquement en un même nombre de Scripts. Les Scripts seront proposés à la vente par les Joint Bookrunners aux investisseurs belges et internationaux par le biais d'un placement privé exonéré sous la forme d'un « accelerated bookbuilding » (placement privé accéléré avec constitution d'un livre d'ordres) en Belgique, en Suisse et dans l'Espace économique européen, conformément à la Regulation S du US Securities Act de 1933 (tel que modifié), qui aura lieu le plus tôt possible après la clôture de la Période de Souscription, et, en principe, le 3 mai 2019. Les Acquéreurs de Scripts seront tenus de souscrire aux Actions Nouvelles encore disponibles au même prix et au même ratio de souscription que ceux applicables à la souscription par exercice des Droits d'Allocation Irréductible. Si le produit net de la vente de ces Scripts, après déduction des frais, dépenses et charges de toute nature encourus par la Société, est inférieur à EUR 0,01 par Script, les détenteurs du coupon n°20 n'auront droit à aucun paiement et le produit net de la vente des Scripts sera transféré à la Société. L'acquisition de Scripts peut entraîner certains coûts.

Admission à la négociation et sur le marché coté des Actions Nouvelles

Une demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Brussels a été déposée. L'admission devrait avoir lieu le 7 mai 2019. Les Actions Nouvelles auront le code ISIN BE0003851681, soit le même code que celui des Actions Existantes.

Publication des résultats de l'Offre

Les résultats des souscriptions d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de Droits d'Allocation Irréductible seront communiqués le 3 mai 2019 (avant ouverture des marchés) par un communiqué de presse sur le site web de la Société. Le jour de la publication de ce communiqué de presse, la Société demandera la suspension de la cotation de l'Action sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, du 3 mai jusqu'à la publication du communiqué de presse sur les résultats de l'Offre.

Le résultat des souscriptions d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice des Scripts et le produit net de la vente des Scripts dû aux titulaires des Droits d'Allocation Irréductible non exercés seront publiés par voie de communiqué de presse, en principe, le 3 mai 2019.

Paiement et livraison des Actions Nouvelles

Le Prix d'émission doit être entièrement payé par les investisseurs en euro, en même temps que les taxes boursières et frais éventuellement applicables.

Le paiement des souscriptions d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de Droits d'Allocation Irréductible ou de Scripts, se fera par débit du compte des souscripteurs, avec pour date valeur le

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

7 mai 2019. Les conditions de souscription seront communiquées aux Actionnaires Existants détenant leurs actions sous forme nominative par courrier leur étant adressé. La date limite de paiement pour les Actionnaires Existants détenant leurs actions sous forme nominative sera le 6 mai 2019 à 16h00 CET.

Les Actions Nouvelles émises sur base des Droits d'Allocation Irréductible attachés aux Actions nominatives seront inscrites comme Actions nominatives dans le registre des Actions de la Société le, ou vers le, 7 mai 2019. Les Actions Nouvelles émises sur base des Droits d'Allocation Irréductible attachés aux Actions dématérialisées seront livrées sous forme dématérialisée le, ou vers le, 7 mai 2019.

Prospectus

La Note d'Opération (y compris toutes les informations qui y sont incluses par référence), le Document d'Enregistrement (y compris toutes les informations qui y sont incluses par référence) et le Résumé, constituent ensemble le Prospectus relatif à l'offre publique en souscription d'Actions Nouvelles.

La Prospectus (composé du Résumé, de la Note d'opération et du Document de référence) est disponible en anglais. Le Résumé est également disponible en français et en néerlandais. Le Prospectus sera mis gratuitement à disposition des investisseurs au siège social de la Société (Rue Belliard 40, 1040 Bruxelles), à partir du 25 avril 2019 (avant ouverture des marchés). Le Prospectus sera également mis gratuitement à disposition des investisseurs auprès de (i) ING Belgique SA, sur demande par téléphone au +32 2 464 60 02 (FR), +32 2 464 60 01 (NL) ou +32 2 464 60 04 (ENG) ainsi que sur ses sites web www.ing.be/transactionsactions (FR), www.ing.be/aandelentransacties (NL), ou www.ing.be/equitytransactions (ENG) ; (ii) KBC Securities SA, sur demande par téléphone au +32 78 152 154 (FR), +32 78 152 153 (NL), ou +32 78 353 137 (ENG) ainsi que sur son site web www.kbc.be/aedifica (FR, NL ou ENG) ; (iii) Belfius Banque SA, sur demande par téléphone au +32 2 222 12 01 (FR) ou +32 2 222 12 02 (NL), ainsi que sur son site web www.belfius.be/aedifica2019 (FR, NL ou ENG) ; (iv) BNP Paribas Fortis SA, sur demande par téléphone au +32 2 433 41 13 (FR, NL ou ENG) ainsi que sur ses sites web www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (FR) ou www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen (NL) ; et la (v) Banque Degroof Petercam SA, sur demande par téléphone au +32 2 287 95 34 (FR, NL ou ENG) ainsi que sur ses sites web http://www.degroofpetercam.be/fr/actualite/aedifica_2019 (FR), http://www.degroofpetercam.be/nl/nieuws/aedifica_2019 (NL) ou http://www.degroofpetercam.be/en/news/aedifica_2019 (ENG). Le Prospectus peut également être consulté sur le site web de la Société (www.aedifica.be/fr/prospectus) à partir du 25 avril 2019 (avant ouverture des marchés), étant entendu que la mise à disposition sur les sites web susmentionnés est toujours soumise aux limitations usuelles.

Souscriptions

Les demandes de souscription peuvent être introduites directement et sans frais auprès des guichets de d'ING Belgique SA, Belfius Banque, KBC Securities et BNP Paribas Fortis et/ou via tout autre intermédiaire financier. Les investisseurs sont invités à s'informer sur les frais éventuels facturés par ces autres intermédiaires financiers.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée – Information privilégiée

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

Calendrier prévisionnel de l'Offre

| | |
|--|--|
| Décision du conseil d'administration d'augmenter le capital | 23 avril 2019 (après clôture des marchés) |
| Etablissement du Prix d'émission / du ratio de souscription / du montant de l'Offre par le conseil d'administration | 23 avril 2019 (après clôture des marchés) |
| Approbation du Document d'Enregistrement, de la Note d'Opération et du Résumé par la FSMA | 23 avril 2019 |
| Communiqué de presse annonçant l'Offre et les modalités de l'Offre | 24 avril 2019 (avant ouverture des marchés) |
| Détachement du coupon n°20 pour l'exercice du Droit d'Allocation Irréductible | 24 avril 2019 (après clôture des marchés) |
| Détachement du coupon n°21 représentant le droit au dividende <i>pro rata temporis</i> pour l'exercice en cours 2018/2019 jusqu'au 6 mai 2019 inclus, qui ne sera pas attribué aux Actions Nouvelles | 24 avril 2019 (après clôture des marchés) |
| Mise à la disposition du public du Prospectus sur le site web de la Société | 25 avril 2019 (avant ouverture des marchés) |
| Date d'ouverture de l'Offre avec Droit d'Allocation Irréductible | 25 avril 2019 (9h CET) |
| Date de clôture de l'Offre avec Droit d'Allocation Irréductible | 2 mai 2019 (16h CET) |
| Communiqué de presse sur les résultats de la souscription avec Droits d'Allocation Irréductible (publié sur le site web de la Société) et suspension de la cotation de l'action (à la demande de la Société) jusqu'à la publication du communiqué de presse sur les résultats de l'Offre | 3 mai 2019 |
| Placement privé exonéré des Droits d'Allocation Irréductible non exercés sous la forme de Scripts par le biais d'un « accelerated bookbuilding » (placement privé accéléré avec constitution d'un livre d'ordres) | 3 mai 2019 |
| Communiqué de presse sur les résultats de l'Offre et du montant (s'il y en a un) dû aux titulaires des Droits d'Allocation Irréductible non exercés (montant excédentaire) – reprise de la cotation de l'action | 3 mai 2019 |
| Date limite de paiement pour les Actionnaires Existants détenant leurs Actions sous forme nominative (ainsi que les conditions de souscription qui leur seront communiquées par courrier) | 6 mai 2019 (avant 16h00 CET) |
| Paiement des Actions Nouvelles souscrites avec des Droits d'Allocation Irréductible ou Scripts | 7 mai 2019 (avant ouverture des marchés) |
| Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital | 7 mai 2019 (avant ouverture des marchés) |
| Livraison des Actions Nouvelles aux souscripteurs | 7 mai 2019 |
| Admission à la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Brussels | 7 mai 2019 |

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

| | |
|---|-------------------------|
| Communiqué de presse concernant l'augmentation du capital social et le nouveau dénominateur à des fins de réglementation en matière de transparence | 7 mai 2019 |
| Paiement du produit net (s'il y en a un) résultant du placement privé de Scripts aux détenteurs de Droits d'Allocation Irréductible non exercés | A partir du 10 mai 2019 |

La Société peut adapter les dates et périodes de l'augmentation de capital et les périodes mentionnées dans le Calendrier figurant ci-dessus et dans le Prospectus. Dans ce cas, la Société en informera Euronext Brussels et les investisseurs par voie de communiqué de presse et sur le site web de la Société. Pour autant que ceci soit légalement requis, la Société publiera un supplément au Prospectus.

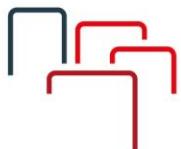
Législation sous laquelle les Actions sont émises et juridiction compétente

Les Actions sont soumises au droit belge.

Les tribunaux néerlandophones de Bruxelles sont compétents pour tout litige susceptible de survenir entre les Actionnaires, les investisseurs et la Société en conséquence ou dans le cadre de l'Offre, des Nouvelles Actions, des Droits d'Allocation Prioritaire ou des Scripts.

ING Belgique et J.P. Morgan Securities plc interviennent comme Joint Global Coordinators et Joint Bookrunners dans cette transaction. BNP Paribas Fortis, Belfius Banque et KBC Securities interviennent comme Joint Bookrunners; et Kempen, ABN AMRO et la Banque Degroof Petercam interviennent comme Co-Lead Managers.

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

La version française de ce communiqué de presse constitue une traduction libre du texte anglais et elle est uniquement faite à des fins d'informations. En cas d'incohérence avec la version anglaise ou d'inexactitude dans la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Aedifica est une société immobilière réglementée publique de droit belge spécialisée en immobilier de santé et plus particulièrement dans le logement des seniors. Elle a développé un portefeuille de plus de 2,3 milliards € en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Elle est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels depuis 2006 et est identifiée par les codes suivants : AED ; AED:BB (Bloomberg) ; AOO.BR (Reuters).

Sa capitalisation boursière était d'environ 1,6 milliard € au 31 mars 2019.

Aedifica fait partie des indices EPRA.

Pour toute information complémentaire

Stefaan Gielens mrcs
Chief Executive Officer

T +32 2 626 07 72
stefaan.gielens@aedifica.eu
www.aedifica.eu

Ingrid Daerden
Chief Financial Officer

T +32 2 626 07 73
ingrid.daerden@aedifica.eu
www.aedifica.eu

Delphine Noirhomme
Investor Relations Manager

T +32 2 210 44 98
delphine.noirhomme@aedifica.eu
www.aedifica.eu

A ne pas distribuer, publier ou diffuser, directement ou indirectement, aux, ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse ou dans tout autre état ou dans toute autre juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Information réglementée – Information privilégiée**

Le 24 avril 2019 – avant ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 7h30 (CET)

INFORMATION IMPORTANTE

Ces documents ne sont pas destinés à être distribués, publiés ou diffusés, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des, Etats-Unis d'Amérique, ou à toute personne des Etats-Unis d'Amérique ou aux personnes résidant en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de titres en vente aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse.

Cette information ne constitue pas d'invitation à recevoir de l'argent, des titres ou toute autre contrepartie et, si de telles contreparties seraient envoyées en réponse à l'information y figurant, celles-ci ne seront pas acceptées. Le présent communiqué contient des énoncés qui sont des « énoncés prospectifs » ou qui pourraient être considérés comme tels. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « croire », « estimer », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « continuer », « en cours », « possible », « prédire », « planifier », « viser », « chercher » ou « devoir », et contiennent des déclarations faites par la société concernant les résultats prévus dans sa stratégie. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucun de ces énoncés prospectifs n'offre de garantie de rendement futur. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. La société ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou des ajustements de ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'y oblige.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou de toute autre autorité de réglementation des valeurs mobilières d'un État ou d'un autre territoire des États-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement préalable en vertu du Securities Act, ou à moins que l'opération ne soit dispensée ou non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières applicables des États. Aedifica SA n'enregistrera aucune partie de l'offre aux Etats-Unis d'Amérique et n'effectuera aucune offre publique de titres aux Etats-Unis d'Amérique.

Un investissement en actions comporte des risques importants. Les investisseurs concernés sont priés de prendre connaissance du Prospectus qui est disponible sur le site web d'Aedifica SA (www.aedifica.be/fr/prospectus).

Ce document n'est pas un prospectus et les investisseurs ne peuvent souscrire à quelconques actions auxquelles il est fait référence, ou acquérir de telles actions, excepté sur base d'information figurant dans le prospectus.